

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/08/2014

L'an deux mille quatorze et le cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 01/08/2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, CROUZET Louissette, DIEUDONNE Laurent, GUTHON Bernard, DUSSERT Sandrine, GARNOT Pascal, HOSTACHE Jean-Claude,

Etaient absentes : MATHON Colette - OUGIER Isabelle

## Transport Scolaire

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'à partir de la rentrée scolaire 2014-15, tous les élèves empruntant le bus de transport scolaire devront s'équiper d'un titre de transport payant: la carte annuelle OÙRA! à hauteur de 50 € maximum par enfant, disponible auprès du Conseil général de l'Isère.

Le Maire fait part de la délibération du SIEPAF en date du 25 juillet 2014 et propose de participer également au financement de la carte de transport des élèves du FRENEY D OISANS.

Le Conseil Municipal, décide de participer au financement de la carte de transport des élèves du Freney d'Oisans, empruntant le bus scolaire pour le transport à la maternelle ou à la cantine, située à MIZOEN.

Le remboursement s'effectuera sur présentation de la facture.de la carte annuelle carte annuelle OÙRA! à hauteur de 50 € maximum par enfant, sur présentation de la facture.

## SUBVENTION

Le Maire fait part au Conseil Municipal des deux demandes de subvention, reçues récemment.

L'amicale des volontaires de sang sous le Jandri des 2 Alpes qui a fourni les justificatifs demandés et la Maison des jeunes de l'Oisans qui demande une aide financière pour un projet international à Mahambo (Madagascar).

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à L'amicale des volontaires de sang sous le Jandri des 2 Alpes pour l'année 2014 et de s'informer plus précisément sur le projet de la MJO avant de délibérer.

## DZ

Le Maire fait part de la dossier transmis par Mr Philippe Raybaudi, concernant Conseil Municipal désigne les délégués suivants qui représenteront la commune :

MISSION LOCALE ALPE SUD ISERE : Mme OUGIER Isabelle

COMITE RIVIERE ROMANCHE : M OUGIER Jean-Patrick

ASSEMBLEE SPECIALE des communes actionnaires de la SATA : M. HOSTACHE Jean-Claude

## MEMBRES DES COMMISSIONS A LA CCO

- Commission Economie Agriculture et Tourisme : Jean-Patrick OUGIER et Louissette CROUZET
- Commission Environnement : Jean-Patrick OUGIER et Pascal GARNOT
- Commission Santé : Louissette CROUZET
- Commission Education : Isabelle OUGIER et Sandrine DUSSERT
- Commission Entretien des Espaces publics : Jean-Patrick OUGIER et Pascal GARNOT
- Commission PDIPR : Jean-Claude HOSTACHE et Louissette CROUZET

## CONVENTION CABANE PASTORALE

Le Maire rappelle la création de l'AFP de Sarennes en date 16 octobre 2012 et la convention pluriannuelle de pâturage conclue entre l'AFP et l'association des éleveurs de Cassini pour cinq saisons d'alpage à compter un 1<sup>er</sup> juin 2014.

La commune a gardé la compétence de la gestion des cabanes pastorales et il est nécessaire d'approuver le projet de bail, pour la mise à disposition gratuites de ces locaux à l'association des éleveurs de Cassini

Le Conseil municipal approuve la convention à passer avec l'association des éleveurs de Cassini pour la mise à disposition des cabanes communales pastorales, pour la même durée que la convention de pâturage.

Cette convention précède une mise à disposition gratuite des locaux avec un dépôt de garantie d'un montant de 300 €.

## INDEMNITE A L AFP DE SARENNES

Le maire fait part aux élus que des travaux de la SATA pour l'aménagement de la retenue de l'Herpie sur la commune du Freney d'OISANS ont réduit l'alpage, exceptionnellement, de 11 Ha et que l'AFP de Sarennes sollicite la commune pour une indemnité de loyer d'un montant de 500 euros pour 2014.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité de perte de jouissance exceptionnelle pour 2014 d'un montant de 500 € à l'AFP de Sarennes correspondant à la diminution du coût du loyer demandée au berger.

## **PIDA**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conventions passées avec les sociétés SAF Hélicoptères et HELI UNION dans le cadre du plan PIDA pour la saison 2014/2015.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'autorisation de grenadage par hélicoptère (SAF et HELI UNION) pour l'application du PIDA pour la saison 2014/2015 et la liste des artificiers habilités au grenadage depuis hélicoptère sur le domaine skiable.

## **RYTHMES SCOLAIRES ET PEDT**

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place dès la rentrée 2013 à l'école primaire du Freney d'Oisans. (Délibération 2013-28- en date du 5/04/13)

Il rappelle que l'école est déjà dans les nouveaux rythmes scolaires avec une organisation sur 4 jours de 15h30 et 16h30 (périscolaire éducatif et APC) avec financement des enseignements, qui sont aussi les intervenants par la mairie.

Les retours sont globalement positifs au niveau des rythmes scolaires: enfants moins fatigués, plus de place à la créativité et à l'expression personnelle, nouveau rapport à l'école pour cette première année test.

Les enseignants, parents et 30 enfants « souvent captifs » expriment la volonté de continuer sur ce système (même si les enseignants n'ont pas vocation à assurer ce service supplémentaire sur le long terme), qui est gratuit pour les usagers.

Le Maire indique également que le PEDT (Projet Educatif de Territoire) doit être validé et qu'il serait souhaitable d'une intégration dans le PEDT global de l'Oisans en conservant les spécificités du village (Activités sur le jeu et bénévolat, proposition de différentes activités aux enfants (participatif) dans les classes et une dérogation pour l'escalade.)

Le Conseil Municipal approuve la reconduction des rythmes scolaires (CAS A) pour 2014/2015 ainsi que le PEDT Oisans. Il décide d'y adhérer pour bénéficier de la mutualisation d'intervenants- ainsi que les dispositions concernant l'école du FRENEY D'OISANS et demande la validation de l'ensemble de ce dispositif.

## **SKI SCOLAIRE**

Le Maire rappelle que les enfants scolarisés en primaire sur la commune bénéficient d'une carte gratuite sur le domaine skiable d'un coût pour la collectivité de 120 € pour l'année 2013/2014

Le Conseil décide de dispositions particulières pour favoriser la pratique du ski des enfants habitant au Freney d'Oisans et scolarisés dans une commune voisine :

- pour les rares enfants, scolarisés en primaire, régulièrement, sur une autre commune, d'attribuer la même somme aux parents justifiant de l'achat d'une carte de passage sur le domaine skiable des 2 Alpes ou de l'Alpe d'Huez, pour la saison d'hiver.

Le maire précise qu'aucune dérogation scolaire n'a été accordée à ce jour.

## **CHUTES DE BLOCS MERLON CHAZEUX**

Le maire rappelle que les travaux du merlon des Chazeaux ont été interrompus suite à la chute de bloc et qu'une étude complémentaire a été demandée.

Il donne lecture au conseil municipal de la lettre du service RTM et de la teneur du rapport rassurant de l'IRSTEA.

Des travaux complémentaires doivent être réalisées, mais l'ouvrage est jugé apte au rôle de protection prévu.

Un rendez-vous avec l'entreprise et le service RTM doit être pris pour terminer le chantier.

## **TRAVAUX EN COURS**

Un point est fait sur les travaux en cours :

La 1<sup>ère</sup> tranche de réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Europe qui est terminée et la réception des travaux aura lieu prochainement.

Le Chantier de Sarenne, de la SATA dont le Permis de Construire du Bâtiment technique vient d'être accordé le 3 juin 2014 se déroule normalement.

Réunion terminée à 22 h